



Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays de Rennes  
104 boulevard Georges Clemenceau  
35200 Rennes

# Conseil d'administration

## Réunion du lundi 10 juin 2024

### Synthèse

#### Membres du Conseil d'Administration présents :

##### Membres de droit (EPCI) :

M. Olivier DEHAESE                      Président de l'ALEC du Pays de Rennes, Rennes Métropole

##### Communes du Pays de Rennes :

Mme Claire BRIDEL	Liffré – Adjointe déléguée, développement durable – <b>par visio-conférence</b>
Mme Karine CHATEL	Saint-Armel – Adjointe, élue référente mobilité, énergie et recyclage
M. Jean-Luc DUBOIS	Langouët - Maire – <b>par visio-conférence</b>
M. Fabrice MATHOULIN	Chantepie – Adjoint à la transition écologique et au patrimoine
Mme Annick MONNIER	Miniac-sous-Bécherel – Conseillère à la transition écologique – <b>par visio-conférence</b>
Mme Anne-Hélène TUAL	Acigné - Conseillère élue déléguée, en charge des transports mobilité et transition énergétique
M. Jean-Paul VUICHARD	Laillé – Adjoint de la commission développement durable (parti en cours de séance, après le vote du budget prévisionnel)

##### Acteurs privés :

M. Aurélien BERTIN	Valoen – Consultant énergie – <b>par visio-conférence</b>
M. Nicolas JOFFREAU	ENEDIS – Interlocuteur privilégié Rennes Métropole – <b>par visio-conférence</b>
Mme Marie MORANTIN	CAPEB – Conseillère technique et économique
Mme Lauriane RAT-TUDAL	ENGIE Solutions – <b>par visio-conférence</b>

### **Membres du Conseil d'Administration excusés :**

#### Acteurs publics :

M. Gilles DREUSLIN Pays de Rennes – Vice-président référent de la commission « transitions »

### **Membres du Conseil d'Administration absents**

#### Membres Fondateurs :

M. Pierre JANNIN Ville de Rennes – Conseiller municipal délégué au numérique et à l'innovation  
M. Renaud MICHEL ADEME – représentant le Directeur régional

#### Membres de droit (EPCI) :

M. Claude JAOUEN Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné - Président  
Melaine MORIN Pays de Chateaugiron Communauté - Vice-président en charge de l'environnement et des Mobilités  
Mme Sylvie PRETOT-TILLMANN Liffré Cormier Communauté – Vice-président en charge des transitions écologiques et du PCAET

#### Communes du Pays de Rennes :

M. Erwan DETOC-LE LARDIC La Chapelle Thouarault – Conseiller délégué à la gestion des bâtiments et au suivi des chantiers  
M. Sébastien GIRARD Vern sur Seiche – Conseiller municipal délégué à la transition énergétique et à la rénovation énergétiques des bâtiments  
Mme Marine KECHID La Mézière – Conseillère développement durable  
Mme Gaëlle PIERRE Bruz – Adjointe en charge de la transition écologique et de l'implication citoyenne  
Mme Aurélie QUEMENER Vezin le Coquet – Adjointe en charge du développement solidaire et durable

#### Acteurs publics :

Jean-Claude BELINE SDE 35  
Ludovic BROSSARD CEBR

#### Acteurs privés :

M. David COLIN GRDF – Délégué Territorial Ille et Vilaine

### **Invités, non membres du conseil d'administration, présents :**

M. Olivier CHOLLET Cabinet GEIREC – expertise comptable de l'ALEC – Associé – **par visio-conférence**  
M. Olivier HERVELIN Cabinet CAFEX- commissariat au compte – Associé dirigeant – **par visio-conférence**  
Mme Fabienne ABOUD Responsable du pôle administratif de l'ALEC  
Mme Claire LE GENTIL Directrice de l'ALEC  
M. Olivier ROCHE Responsable du pôle collectivités et responsable financier de l'ALEC

**Gilles DREUSLIN a donné pouvoir à M. Olivier DEHAESE.**

**Début de la séance : 12h00**

## Rappel de l'ordre du jour

Suite au conseil d'administration du 21 mai 2024, ajustements :

- de la clôture des comptes 2023
- du budget prévisionnel 2024
- des coûts jours 2025
- Questions diverses

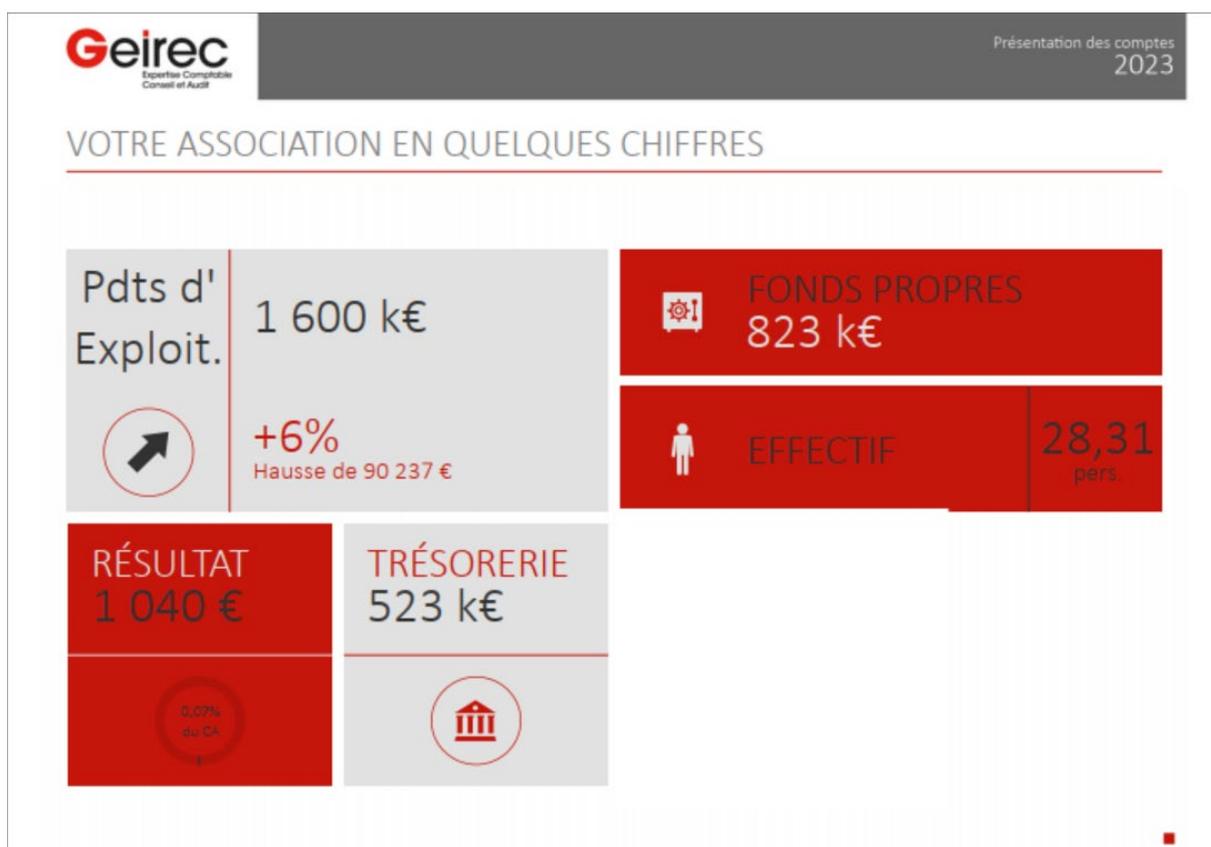
Olivier DEHAESE démarre la réunion en remerciant les participants de leur présence.

## Clôture des comptes 2023

Olivier CHOLLET, du cabinet GEIREC, présente les rectifications apportées aux comptes de résultat suite au conseil d'administration du 21 mai 2024.

Des erreurs importantes ont été retrouvées sur les produits. Les subventions de la Région avaient été gonflées en raison d'une mauvaise répartition par exercice.

Le résultat 2023 passe de 41 201 € à 1040 €.



## PRODUITS D'EXPLOITATION

	2023	2022	Évolution	
Prestations de services	186 640 €	142 461 €	+44 179 €	+31%
Subventions	872 534 €	857 074 €	+15 460 €	+1,8%
Cotisations et partenariats	467 245 €	429 839 €	+37 406 €	+8,7%
Autres produits de gestion	345 €	4 588 €	-4 243 €	-92,5%
Reprises fonds dédiés	14 300 €	5 775 €	+8 525 €	+147,6%
<b>PRODUITS EXPLOITATION</b>	<b>1 541 064 €</b>	<b>1 439 737 €</b>	<b>+101 327 €</b>	<b>+7%</b>
Reprise de provisions (IFC)	0 €	15 159 €	-15 159 €	
Transferts de charges	58 486 €	54 417 €	+4 069 €	+7,5%
<b>TOTAL PRODUITS EXPLOIT.</b>	<b>1 599 550 €</b>	<b>1 509 313 €</b>	<b>+90 237 €</b>	<b>+6%</b>

## CHARGES EXTERNES (DÉTAIL)

	2023	2022	Évolution	
Fournitures consommables	7 928 €	15 177 €	-7 249 €	-47,8%
Locations, Charges locatives	92 222 €	71 677 €	+20 545 €	+28,7%
Entretien, Réparations	12 324 €	9 580 €	+2 744 €	+28,6%
Primes d'assurance	3 426 €	3 145 €	+281 €	+8,9%
Intermédiaires et honoraires	51 600 €	39 584 €	+12 016 €	+30,4%
Informations et [...]	1 682 €	1 819 €	-137 €	-7,5%
Transports	394 €	6 €	+388 €	
Déplacements, Réception	13 582 €	13 036 €	+546 €	+4,2%
Frais postaux, Télécom.	7 451 €	6 868 €	+583 €	+8,5%
Frais bancaires	416 €	428 €	-12 €	-2,8%
Autres services extérieurs	21 560 €	45 078 €	-23 518 €	-52,2%
<b>TOTAL</b>	<b>212 585 €</b>	<b>206 397 €</b>	<b>+6 188 €</b>	<b>+3%</b>

## CHARGES DE PERSONNEL



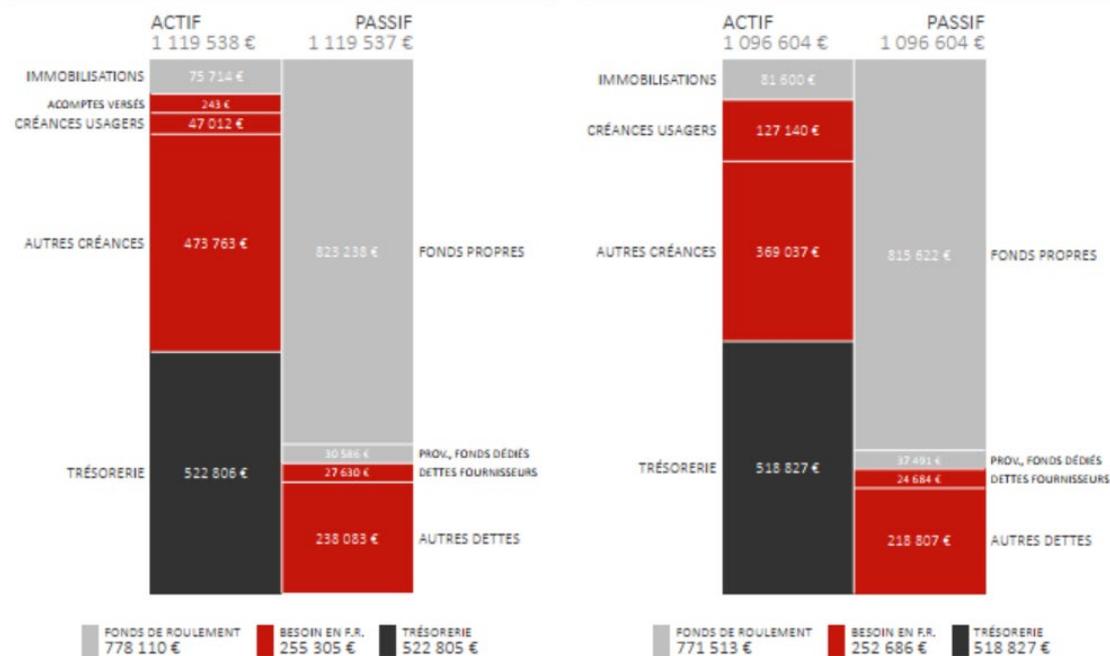
La hausse des charges de personnel est principalement liée à la hausse de l'effectif : + 12,5%.  
Effectif moyen de 25,48 ETP en 2022 contre 22,65 en 2021.

## SYNTHESE ACTIVITE N / N-1

	2023	2022	Évolution	
Prestations de services	186 640 €	142 461 €	+44 179 €	+31%
Subventions	872 534 €	857 074 €	+15 460 €	+1,8%
Cotisations et partenariats	467 245 €	429 839 €	+37 406 €	+8,7%
Transferts de charges	58 486 €	69 576 €	-11 090 €	-15,9%
Utilisation des fonds dédiés	14 300 €	5 775 €	+8 525 €	+147,6%
Autres produits	345 €	4 588 €	-4 243 €	-92,5%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 599 550 €</b>	<b>1 509 313 €</b>	<b>+90 237 €</b>	<b>+6%</b>
Autres achats et charges [...]	212 585 €	206 397 €	+6 188 €	+3%
Impôt, taxes et versement [...]	84 756 €	86 105 €	-1 349 €	-1,6%
Charges de personnel	1 285 428 €	1 127 802 €	+157 626 €	+14%
Dotations amortissements et	25 084 €	19 963 €	+5 121 €	+25,7%
Reports en fonds dédiés	0 €	14 300 €	-14 300 €	
Autres charges	1 576 €	3 616 €	-2 040 €	-56,4%
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 609 429 €</b>	<b>1 458 183 €</b>	<b>+151 246 €</b>	<b>+10,4%</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-9 879 €</b>	<b>51 130 €</b>	<b>-61 009 €</b>	
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>7 636 €</b>	<b>1 910 €</b>	<b>+5 726 €</b>	<b>+299,8%</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>5 100 €</b>	<b>7 613 €</b>	<b>-2 513 €</b>	<b>-33%</b>
Impôt société	1 816 €	435 €	+1 381 €	+317,5%
<b>RESULTAT NET</b>	<b>1 041 €</b>	<b>60 218 €</b>	<b>-59 177 €</b>	<b>-98,3%</b>

BILAN AU 31/12/2023

BILAN AU 31/12/2022



La prime de Partage de la Valeur a été diminuée de 500 € à 400 € par salarié<sup>3e</sup> pour un temps complet pour ne pas passer le résultat en négatif.

Les fonds propres sont en augmentation, bien que moindres que présentés au précédent conseil d'administration de mai.

Olivier DEHAESE soumet les comptes 2023 au vote.

Olivier HERVELIN, commissaire aux comptes, prend la parole.

Il certifie les comptes te que présentés aujourd'hui.

Il fait un rappel sur le référé déposé en contentieux contre l'ALEC en 2022 concernant la ZAC de Gévezé ainsi que la nécessaire provision de jours d'arrêts de travail à régler potentiellement sur les exercices à venir en raison de la loi n° 2024-364 du 22 avril 2024 conformant le droit français au droit européen en matière d'acquisition des congés payés des salariés en période d'arrêt maladie.

Olivier DEHAESE soumet au vote l'arrêt des comptes 2023.

Vote : les comptes 2023 sont adoptés à l'unanimité

## Ajustement du budget 2024

En produits:

Il manque 28 000 € pour financer le projet Sortir du Cadre.

Conseil d'Administration du 21 mai 2024

L'équipe n'a pas encore travaillé sur la recherche de financements. Si jamais nous ne parvenions pas à trouver l'intégralité des 28 000€, nous irons puiser dans les fonds propres de l'association. Comment inscrit-on ce poids dans le budget? On peut choisir de les inscrire en produits ou de ne pas les inscrire par prudence et pour mieux refléter la réalité des produits que l'on connaît à ce jour.

En charges:

Il faudra compter +8000 € de charges de personnel sur 6 mois si l'on prévoit d'augmenter les salaires pour suivre l'inflation et + 6500 € de provisions pour la rémunération des congés payés en arrêt maladie.

Olivier DEHAESE propose l'actualisation du budget 2024 comme suit :

- Ne pas inscrire les 28 000 € manquants du projet sortir du Cadre en produits par transparence et par prudence
- Prévoir les charges telles que présentées ci-dessus.

Le budget prévisionnel tombe à zéro.

Le budget tel que présenté avec les modifications ci-dessus énoncées est validé par le conseil d'administration. Il sera présenté en Assemblée Générale le 18 juin prochain pour adoption.

## Finalisation des coûts jours 2025

Les coûts jours ont été travaillés lors du dernier CA du 21 mai 2024. Claire Le GENTIL et Olivier ROCHE ont retravaillé des propositions de coûts jours, à partir des propositions faites lors de cette séance. Le pôle Climat et Territoires a alerté sur le coût jour prestation non adhérents qui est déjà perçu comme élevé par les entreprises du territoire. Pour rappel, il est actuellement de 680 € HT/jour. Le danger de passer la barre des 700 € HT/jour pour les prestations non adhérents est d'effrayer les partenaires et l'on risque de ne plus vendre de prestations ou d'en vendre moins.

Différents scénarios d'évolution du **coût jour** sont présentées :

Pour 2025	V0 Avec les montants 2024	V1 Présenté au CA du 21 mai	V2 Après ajustements	V3 Autre option  CEP à 500 € en moyenne	V4 Autre option  écoTravo à 510 € presta moins chères	V5 Autre option  Idem V4 mais CEP à 500 € en moyenne
Pour les demandes de subventions des adhérents	570 €	580 €	580 €	580 €	580 €	580 €
Pour les demandes de subventions de non adhérents	625 €	630 €	640 €	640 €	640 €	640 €
Pour les demandes de subventions des gros programmes (écoTravo, fonds chaleur, CEP) pour des adhérents	490 €	500 €	500 €	500 €	510 €	510 €
Pour les prestations pour des adhérents	625 €	630 €	640 €	640 €	630 €	630 €
Pour les prestations pour des non adhérents	680 €	700 €	700 €	700 €	690 €	690 €
<b>Résultat prévisionnel (avant augmentations salaires)</b>	<b>- 23 133 €</b>	<b>12 338 €</b>	<b>17 710 €</b>	<b>23 044 €</b>	<b>23 341 €</b>	<b>29 394 €</b>

Il est proposé de retenir le scénario V4 à savoir les coûts jours suivants :

- Subventions des adhérents : 580 € / jour
- Subventions des non adhérents : 640 € /jour
- Subventions des gros programmes : 510 €
- Prestations pour les adhérents : 630 € HHT/jour
- Prestations pour les non adhérents : 690 € HT/jour

## Tarif des **adhésions annuelles** et des **adhésions CEP** pour les communes

	V0	V1	V2	V3	V4	V5
Pour 2025	Avec les montants 2024	Présenté au CA du 21 mai	Après ajustements suite au CA du 21 mai	Autre option	Autre option	Autre option
<i>Estimations hors augmentation de la population</i>						
Cotisation de base (en € par hab)	0,10 €	0,11 €	0,11 €	0,11 €	0,11 €	0,11 €
Cotisation CEP (en € par hab)	1,50 €	1,52 €	1,53 €	1,55 €	1,53 €	1,55 €
Volume cotisations CEP		équivalent coût jour 491 €	équivalent coût jour 494 €	équivalent coût jour 500 €	équivalent coût jour 494 €	équivalent coût jour 500 €

Il est proposé de retenir les tarifs d'adhésion suivants :

Adhésion simple : 0.11 €/habitant

Adhésion CEP : 1.55 €/habitant

A titre d'information, ces augmentations représentent une augmentation de 333 € en 2025 par rapport à 2024 pour une commune de 5000 habitants.

Les coûts jours et les tarifs d'adhésions sont adoptés tels que proposés.

Ils seront proposés à la validation par l'Assemblée Générale le 18 juin prochain.

Olivier DEHAESE clôt la séance à 12h40.